Pour valider l'existence et la valeur du stock de métaux précieux d'une entreprise minière à la date de clôture, l'auditeur dispose des trois éléments de preuve suivants :

- **Élément A :** La déclaration écrite du responsable de l'entrepôt affirmant que le stock est conforme au registre comptable.
- **Élément B :** Le compte-rendu de l'inventaire physique auquel l'auditeur a assisté personnellement, en effectuant ses propres comptages par échantillonnage et en faisant prélever des échantillons analysés par un laboratoire indépendant.
- **Élément C :** Une attestation de valeur estimée rédigée par un consultant externe engagé par la direction de l'entreprise auditée.

Travail à faire :

1. En vous basant sur l'**objectivité** et les critères d'une **preuve suffisante et appropriée**, classez ces 3 éléments de preuve par ordre croissant de fiabilité.
2. Justifiez votre classement en expliquant le rôle de l'indépendance de la source dans la force probante d'une preuve d'audit.